

Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Vendeuvre sur Barse
Le 15 juin 2011



Le repas en plein air

Les beaux jours arrivent. Qu'il est bon de se retrouver en famille, entre amis autour d'un pique-nique ou d'un barbecue et ainsi de profiter de la nature ! Il est facile de passer une journée agréable tout en préservant l'environnement. Faisons le point ensemble.

La vaisselle :

Les gobelets, assiettes et couverts en plastiques doivent être jetés avec les **ordures ménagères**. Il en est de même pour la **vaisselle en carton** (le carton, pour être recyclé, ne doit pas être souillé).



Les serviettes en papier et l'essuie-tout vont avec **les ordures ménagères** ou au composteur.

Afin de réduire notre impact sur l'environnement, privilégions la vaisselle **non jetable** ou alors préférons la vaisselle en carton à celle en plastique (le carton se décompose plus rapidement que le plastique).

Les emballages recyclables vides suite au repas sont à mettre dans :

le sac de tri



le bac à verre



RAPPEL : Les **barquettes** de viande, charcuterie, fromage, beurre et viennoiserie doivent être jetées avec **les ordures ménagères** ainsi que **le papier d'aluminium**.



Lors de vos pique-niques, n'oubliez pas de reprendre vos déchets.

Un doute : contacter le SIEDMTO au **03 25 41 08 03**

**Offrez une seconde vie à vos déchets,
avec le SIED, triez !**

SIEDMTO - 15, rue de la Côte d'Or - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Tél. : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60 - E-mail : siedmto@orange.fr

Infos déchetteries

Depuis le 27 mars, nous sommes passés à l'heure d'été. Rappel des horaires des déchetteries :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brienne le Château			15h/18h	9h/12h			15h/18h				9h/12h	15h/18h
Lusigny sur Barse	9h/12h				15h/18h	9h/12h					9h/12h	15h/18h
Piney			9h/12h		15h/18h	9h/12h					9h/12h	
Vendeuvre sur Barse		15h/18h			9h/12h		15h/18h					15h/18h

Dernier véhicule accepté 10 minutes avant la fermeture, soit 11h50 et 17h50.

Cela pour que les agents puissent ranger et nettoyer afin de mieux vous accueillir à l'ouverture suivante.

La collecte en points de regroupement

En 2007, un nouveau mode de collecte des ordures ménagères a été mis en place par le SIEDMTO : la collecte en points de regroupement. A ce jour, 25 communes sur les 79 ont adopté ce nouveau dispositif. Le but principal étant de diminuer le temps de ramassage des ordures ménagères.

Quel est l'impact financier d'une telle collecte pour le contribuable ?

Voici l'exemple d'une feuille d'imposition foncière pour un contribuable après le passage de la collecte des ordures ménagères en points de regroupement :

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									Taux 2010 sans regroupement
		Département : 100 AUBE			Commune :				
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	
Propriétés bâties	Taux 2009	%	%	%	%	%	%	10,48 %	11%
	Taux 2010	%	%	%	%	%	%	9,90 %	
	Adresse								2365 260
	Base	2365		2365	2365	2365		2365	
	Cotisation							234	
	Adresse								Economie de 26 €
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2009							245	
	Cotisations 2010							234	
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	-4,49 %		

Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,



C. BRANLE

Le Président,
du SIED,



P. DYON

S I E D M T O - 15, rue de la Côte d'Or – 10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Tél. : 03 25 41 08 03 – Fax : 03 25 41 66 60 – E-mail : siedmto@orange.fr